



Formation ADREP : Loi NOTRe



Intitulé de la formation/du module

Fondamentaux de la loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite loi NOTRe) et implications pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire

Objectifs pédagogiques de la formation

La loi NOTRe du 07/08/2015 a profondément impacté le fonctionnement des collectivités territoriales, et les relations que ces dernières entretiennent avec les associations, et plus largement, avec leurs partenaires.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire doivent bien comprendre les évolutions juridiques et réglementaires issues de cette loi afin de s'inscrire dans ce changement de cadre.

Cette formation a pour but de dresser un panorama des évolutions apportées par la loi, tout en apportant des solutions pratiques et concrètes pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre, de manière synthétique, les principales évolutions apportées par la loi NOTRe, en l'inscrivant dans le cadre plus global de la décentralisation depuis 30 ans,
- Inscrire leurs relations avec les collectivités territoriales dans ce nouveau cadre législatif et réglementaire,
- Disposer d'outils leur permettant d'optimiser leurs demandes de subventions auprès des collectivités territoriales dans ce nouveau contexte.

Contenu et déroulement de la formation (indiquer les volumes horaires) par séquence

Jour 1

1. Préliminaires : présentation intervenante, retour par l'intervenante sur les questionnaires envoyés en amont aux participants, confirmation de leurs attentes et recueil de nouvelles attentes par rapport à leur situation professionnelle (30 minutes)
2. Genèse de la loi NOTRe : un long processus de décentralisation → 1982, 2004, 2009 (rapport Balladur), 2010 (loi de réforme des collectivités territoriales), 2014 (loi MAPTAM) et 2015 (délimitation des Régions) (45 minutes)
3. Principales dispositions de la loi NOTRe (2h15) en sept point clé : renforcement de l'intercommunalité, renforcement des Régions, solidarité et égalité des territoires, transparence et responsabilité financière des collectivités locales, dispositions relatives aux agents, dispositions sur le fonctionnement des collectivités territoriales, dispositions transitoires et finales

Pause déjeuner

4. Les différentes formes de compétences issues de la loi : compétence exclusive, compétence partagée, compétence concertée (1h30)
5. Analyse commentée des différentes compétences issues de la loi – tableau synoptique (1h30)

Jour 2

1. Focus sur les compétences liées aux acteurs de l'économie sociale et solidaire : la compétence emploi, la compétence sport, la compétence culture, la compétence sociale et la compétence logement social (2h30)
2. Quizz corrigé et commenté, reprenant les différents éléments issus des apports théoriques (1h30)

Pause déjeuner

3. Les nouvelles relations entre les collectivités territoriales et les associations post Loi NOTRe : les associations, un enjeu pour les collectivités territoriales / le changement de paradigme des collectivités avec la rigueur budgétaire / les règles élémentaires de la demande de subvention dans ce contexte post Loi NOTRe / la question du guichet unique (1h30)
4. Réalisation d'un cas pratique sur une demande de subvention par une association (1h30)
5. Evaluation (à chaud) de la formation, sous forme d'entretien collectif d'une part et à l'aide d'un questionnaire individuel d'autre part (anonyme), dont une copie sera transmise à UNIFORMATION (30 minutes)

Méthodes pédagogiques

L'animation se fondera en grande partie sur des apports théoriques s'agissant d'une Loi dont le contenu est dense.

Nous privilégierons toutefois le plus possible les échanges entre la formatrice et le groupe. Les illustrations par des exemples ou des cas concrets serviront de support de questionnement, afin que les participants puissent être au plus possible dans une écoute active.

L'intervenante utilisera également la méthode du quizz et du cas pratique pour mettre en situation les participants.

Modalités d'évaluation pré formation (à préciser selon les programmes concernés)

Un questionnaire d'une dizaine de questions sera transmis à l'ensemble des participants. Ce questionnaire permettra à l'intervenante de tenir compte du niveau de connaissance de chaque participant sur le sujet afin d'adapter son intervention au regard des attentes des participants, exprimées sur ce questionnaire.

La synthèse des réponses sera faite en début de première journée, permettant ainsi de confirmer les attentes de participants, voire de les compléter, en tout début de séance.

Suivi post formation (suivi des stagiaires via hotline, blog, mail, téléphone...)

Les participants pourront joindre l'intervenante pour des questions complémentaires à l'issue de la formation, par mail ou par téléphone (ses coordonnées seront sur les supports remis à l'issue de la formation).

Par ailleurs, un suivi sera réalisé sur l'ensemble des participants trois mois après la formation, via un questionnaire (dit « d'évaluation à froid ») envoyé par mail, qui se concentrera sur l'évaluation de l'efficacité et utilité de la formation en situation de travail.